

Communiqué de presse
23 Mars 2021

Mobilisation de l'Agence nationale de la recherche pour la recherche COVID-19 : 234 projets de recherche financés pour un montant global de 32,2 millions d'euros

Dans le contexte sanitaire exceptionnel lié à la pandémie de Covid-19, l'Agence nationale de la recherche (ANR), en articulation avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et REACTing, a participé à l'effort de recherche national dès le mois de février 2020 pour soutenir rapidement les communautés scientifiques fortement mobilisées. L'ANR a ainsi déployé en 2020 un large dispositif comprenant notamment le lancement de trois appels à projets spécifiques et l'affichage d'une priorité COVID-19 dans l'Appel à projets générique (AAPG) 2021. Retour sur une année de soutien à la recherche COVID-19 avec la publication d'un [Panorama des 234 projets de recherche financés par l'Agence entre mars 2020 et janvier 2021](#).

Des appels spécifiques pour un financement rapide des projets de recherche et la prise en compte de nouvelles questions scientifiques dès leur émergence

L'ANR a annoncé dès le 26 février et lancé le 6 mars 2020 un appel Flash Covid-19 afin de renforcer les premières actions soutenues par REACTing et de mobiliser la recherche, au-delà des communautés scientifiques déjà impliquées, pour répondre à la crise sanitaire de la Covid-19 sur les plans épidémiologique, physiopathologique, sanitaire mais également social et économique. **Cette première initiative visait à soutenir des projets s'inscrivant dans une perspective de réponse immédiate à l'épidémie. Le mois suivant, dans la continuité de cet appel, l'ANR a lancé le 16 avril 2020 un nouvel appel « Recherche Action Covid-19 » ouvert en continu jusqu'au 28 octobre 2020**, pour une prise en compte de la diversité des questions scientifiques apparaissant au cours du développement de la pandémie et soutenir des projets de type « Recherche-Action » avec pour objectifs l'acquisition de connaissances pour une application des résultats, méthodes ou des techniques dans les 3 à 12 mois ou le recueil immédiat de données.

Ces deux appels présentent l'intérêt de permettre des financements rapides et de s'adapter à une situation évolutive. Ainsi, grâce au dispositif accéléré et souple propre à l'instrument Flash, un fonds d'amorçage¹ a pu être mis en place en 48 heures pour 44 projets évalués urgents par le comité scientifique. Sans déroger aux principes d'évaluation par les pairs, les résultats complets de l'appel Flash Covid-19 furent publiés dès le 10 avril 2020, soit 5 semaines après la publication de l'appel. Inédit, le premier appel de l'ANR de type recherche-action proposait quant à lui un dispositif original et adapté à une situation exceptionnelle : une ouverture en continu offrant ainsi aux communautés de recherche la possibilité de déposer des projets pendant 6 mois, avec une évaluation au fil de l'eau. Au total, 17 vagues successives d'évaluation ont été organisées par l'ANR entre le 2 juin 2020 et le 26 janvier 2021.

¹ Attribution d'un montant de 30 K€ par projet.

234 projets de recherche financés pour un montant global de 32,2 millions d'euros

Les appels Flash Covid-19 et RA-Covid-19 ont révélé une mobilisation importante des communautés scientifiques pour apporter des connaissances et des solutions à la crise. 234 projets ont été sélectionnés pour financement sur 872 éligibles au total, soit un taux de succès de 27%.

La durée des projets déposés était inférieure ou égale à 18 mois pour l'appel Flash et à 12 mois pour l'appel Recherche-Action. Le financement moyen attribué à ces projets courts est respectivement de 153k€ et 114k€. 115 projets ont reçu un financement via l'appel Flash : 106 projets financés en totalité (dont 35 des 44 projets ayant bénéficié du fonds d'amorçage) et 9 ont bénéficié du fonds d'amorçage pour un financement total de 17,6 M€. Sur les 615 projets éligibles à l'appel RA COVID-19, 128 projets ont été financés pour un financement total de 14,6 M€.

Le budget global de ces deux appels s'élève à 32,2 M€. Un montant qui a pu être obtenu grâce aux contributions de nombreux partenaires. Outre le fonds d'urgence du MESRI de 16 M€ et un financement ANR de 6,5 M€, ces appels ont également bénéficié d'un apport en cofinancements à hauteur de 9,7 M€. La Fondation pour la Recherche Médicale, la Fondation de France et six régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Occitanie, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire se sont associés à l'ANR pour coordonner les actions de soutien à la recherche contre la pandémie de la Covid-19. L'ANR a par ailleurs été l'opérateur de deux appels spécifiques cofinancés par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avec la région Grand-Est et la région Hauts-de-France.

Cartographie des projets financés dans les appels Flash et RA Covid-19

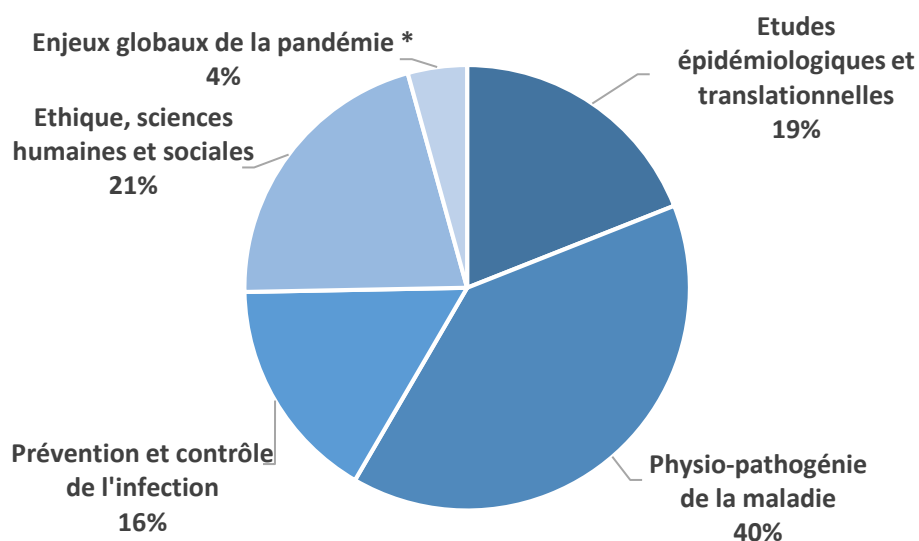
Les axes scientifiques des appels Flash et RA Covid-19 ont été basés sur les recommandations de l'OMS et du consortium Reacting. A la fois pluri et interdisciplinaires, ces axes couvrent l'ensemble des disciplines susceptibles d'apporter des connaissances globales sur l'épidémie, les conditions de sa gestion, mais aussi sur les caractéristiques du virus, de la maladie et sur les thérapeutiques potentielles.

L'appel Flash Covid-19 visait principalement les thématiques suivantes : études épidémiologiques et translationnelles, physiopathogénie de la maladie, prévention et contrôle de l'infection, éthique et dynamiques sociales. L'appel RA-Covid-19 a repris ces quatre axes en y incluant un 5ème sur les enjeux globaux de l'épidémie Covid-19.

Ainsi, les projets financés de ces deux appels couvrent de nombreux et différents domaines scientifiques, qui vont des études physiopathologiques, de la connaissance de la biologie du virus SARS-CoV-2, à la caractérisation de la réponse immunitaire des patients, jusqu'aux tests diagnostiques et aux molécules antivirales. Les études épidémiologiques, la modélisation de la dissémination du virus, la protection contre les infections, l'organisation des services hospitaliers et l'éthique médicale ou scientifique font aussi l'objet de travaux. Les dimensions sociales et humaines sont également largement abordées à travers l'étude des déterminants des perceptions et des comportements, des effets de l'épidémie et des mesures pour les différentes populations, des conditions de l'expertise et des politiques publiques, ainsi que du point de vue des enjeux sociaux, économiques et géopolitiques.

Outre les sciences biologiques et médicales et les sciences humaines et sociales, les projets mobilisent les mathématiques et la modélisation, les sciences physiques et chimiques.

Répartition thématique des projets financés dans le cadre des appels Flash et RA Covid-19 :



*Uniquement RA-COVID19

Les projets financés par ces deux appels, caractérisés par l'urgence, ont déjà commencé à produire de premiers résultats². En décembre 2020, on comptait déjà une cinquantaine de publications et 6 brevets étaient en écriture ou déposés.

Une mobilisation continue de l'ANR face à la pandémie Covid-19 et perspectives pour 2021

Publié fin juillet 2020, le Plan d'action 2021 de l'ANR affiche une priorité « Covid-19 » sur l'ensemble de l'Appel à projets générique 2021 (AAPG 2021). Complémentaires aux projets à court-terme financés par les appels Flash Covid-19 et RA-Covid-19, les projets financés de l'AAPG 2021 dotés d'un budget plus élevé de 300 à 700k€ permettront de développer des travaux de recherche de plus grande ampleur sur une durée de 3-4 ans. Au-delà des réponses nécessaires pour lutter contre la pandémie, l'objectif est également de produire des connaissances dans tous les domaines.

A la suite de la recrudescence de la pandémie Covid-19 à l'automne 2020, une troisième initiative spécifique de l'ANR, l'appel Résilience Covid-19 a été lancé le 18 décembre 2020. Son objectif est de poursuivre le financement rapide des projets à court terme prenant en compte les nouveaux développements de la pandémie. Clôturé depuis le 2 mars 2021, les lauréats de cet appel seront connus au cours de la seconde quinzaine d'avril 2021.

Par ailleurs, en tant qu'opérateur des PIA dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ANR contribue à la structuration de la recherche par le financement de projets d'envergure à moyen et long terme par une série d'actions : Laboratoires d'excellence (Labex), Recherche hospitalo-universitaire (RHU), Institut hospitalo-universitaire (IHU), Instituts de convergence, Infrastructures internationales, Cohortes, SATT. Dans le contexte sanitaire exceptionnel, plusieurs projets en cours, financés par les investissements d'avenir, ont réorienté

² Quelques exemples de projets (liste non-exhaustive) : AM-Cov-Path ; AIROCovid19 ; CoVarimm ; GENCOVID ; iCovid ; IFN-Covid-19 ; NANO-SARS-CoV-2 ; DC-CoVaC ; ANTICOV ; TELEMASQ ; EVALCOVID ; Cofunéraire ; Coconel ; COCO ; SAPRIS.

leurs activités de recherche pour lutter contre la pandémie Covid-19 en mobilisant les financements obtenus préalablement auprès de l'ANR. Fréquemment, une synergie a été constatée entre la réorientation de ces activités et l'obtention de financements spécifiques par les équipes constituantes de ces projets via les appels Flash-Covid-19 et RA-Covid-19.

Enfin, l'ANR prévoit de publier en 2021 un rapport d'étape sur les résultats obtenus par les projets financés dans le cadre des appels Covid-19 et d'organiser un colloque suivi-bilan en 2022.

En savoir plus :

[Consultez le Panorama des 234 projets financés entre mars 2020 et janvier 2021](#)

À propos de l'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes d'investissements d'avenir (PIA 1, 2 et 3), dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

www.anr.fr



[@agencerecherche](https://twitter.com/agencerecherche)



[ANR](https://www.linkedin.com/company/anr)

Contact presse :

Katel Le Floc'h : 01 78 09 80 70/contactpresse@agencerecherche.fr